

## Traité transatlantique : l'Europe livrée aux multinationales

David Rockefeller en 1999 : « Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire. »

Denis Kessler en 2007 : « Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »

Ils en ont rêvé, peut-être vont-ils être bientôt exaucés, si Barack Obama parvient à faire passer deux traités organisant le libre échange sur l'essentiel de l'espace de l'OCDE.

Celui qui nous intéresse ici, le TAFTA (Trans-Atlantic Free Trade Agreement), aussi appelé en français PTCI (Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement), est depuis mi-2013 négocié entre les États-Unis et l'Union Européenne pour un aboutissement prévu en 2015.

Ce TAFTA, qui devait, dans la tradition des traités de libre-échange de type OMC, être négocié dans le secret, promet de nous faire franchir un grand pas dans le sens souhaité dans les deux programmes de combat cités en introduction. Il vise ni plus ni moins que de livrer aux multinationales les citoyens européens ET états-uniens, les « 99 % » au sens des mouvements « Occupy ». Nous utiliserons pour les « 1 % », les gagnants de la mondialisation, le terme plus positif d' « investisseurs » : ceux qui, disent ils, prennent des risques pour que soient créées des richesses pour l'humanité entière, et qui jugent être entravés dans leur mission par des lois, règlements, traditions, etc... qu'il est urgent de démanteler.

Ces bases de nos sociétés démocratiques nous paraissent essentielles et non négociables car elles représentent des droits de l'homme chèrement acquis pendant les siècles précédents.

Le but de ce texte est de contribuer à la dénonciation de ce TAFTA, à la suite de quelques médias comme le Monde Diplomatique, d'associations parmi lesquelles Attac a joué un rôle majeur, de militants exemplaires comme Raoul Marc Jennar (RMJ, <http://www.jennar.fr/>). Notre but est aussi d'obtenir que la LDH se prononce clairement contre cette attaque néolibérale, qui pourrait s'avérer être ultime.

### Un traité honteux ?

Il est quand même hallucinant que les informations sur un traité qui concerne plus de 800 millions de personnes ne soient connues que grâce à des fuites. Le texte qui suit est basé sur le mandat de négociation donné au commissaire européen au commerce Karel de Gucht (dont le pedigree vu par Wikipedia vaut quelques clics) par le Conseil des ministres de l'UE. Ce mandat est accessible à l'adresse <http://www.contrelacour.fr/marche-transatlantique-le-projet-de-mandat-de-negociation-de-la-commission-europeenne-traduit-en-francais/>. À noter que le mot « transparence » apparaît onze fois dans ce texte ; mais il n'est pas pour nous, il s'adresse aux « investisseurs » qui pourront ainsi optimiser leurs démarches : il n'est jamais bon qu'un monarque se cache de son peuple.

Les « investisseurs », leurs lobbies, par contre sont, cela va sans dire, largement associés à l'élaboration du projet.

### Le traité côté face

Selon ce mandat, le traité sera « basé sur des valeurs communes, notamment la protection et la promotion des droits de l'homme et de la sécurité internationale », il vise « au développement durable dans ses dimensions économiques, sociales et environnementales, notamment le développement économique, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » (ce ne sont que des extraits, choisis).

La recette pour tout cela est simple, et bien connue : il suffit d'assurer le libre « accès au

marché », de traiter « les questions de réglementation et les barrières non tarifaires » (autres que douanières, comme quotas d'importation, normes techniques ou sanitaires, ...) et d'élaborer de bonnes « règles ». Bien entendu notre champion de Gucht doit veiller à ce que soient respectées des valeurs fondamentales de notre vieille Europe : « la haute qualité des services publics de l'UE devrait être préservée » et il est prévu que « chaque partie (puisse) retirer, en partie ou en totalité, les préférences lorsque une hausse des importations de produits de l'autre partie cause ou menace de causer un dommage grave à son industrie nationale ».

On ne peut qu'être confondu devant cet étalage de bons sentiments, il est vrai que ce texte devait rester secret, mais quand même.

### Le traité côté pile

En fait ce texte n'est pas aussi bisounours que pourraient le laisser penser les extraits précédents. Il s'agit d'un traité commercial, il se propose donc de réduire, voire d'annuler les droits de douane. Ceux-ci sont généralement de l'ordre de 3 %, sauf dans quelques domaines comme l'habillement ou l'alimentation, avec un 100 % pour l'emblématique Roquefort. Un peu de protectionnisme sous couvert de raisons sanitaires. Mais ce n'est pas vraiment là le problème.

Il s'agit en fait surtout des barrières non tarifaires, qui recouvrent de tout autres enjeux. Les choses sérieuses commencent avec la référence forte à l'OMC : le traité sera « ambitieux, global, équilibré et pleinement compatible avec les règles et les obligations de l'OMC », il sera même élaboré « avec un haut niveau d'ambition d'aller au-delà des engagements actuels de l'OMC ». S'agit-il de dépasser les deux dogmes majeurs de l'OMC, le principe de la nation la plus favorisée et le principe national, ces principes qui donnent déjà à toutes les multinationales présentes sur un territoire le meilleur des droits accordés à une société étrangère ou locale sur ce territoire ? Ainsi, en plus de la liberté d'entreprendre, il y aura égalité des chances ! Que rêver de plus !

Un exemple donné par RMJ pour bien comprendre : notre gouvernement, qui subventionne l'éducation nationale, ce qui pour nous relève de l'oxymore, devrait de la même manière subventionner, par exemple, une école américaine établie en France. En clair, cela veut dire que le service public, ici de l'éducation, ne pourra perdurer : une manière implacable pour les « investisseurs » d'obtenir sa privatisation, qu'ils appellent de leurs vœux depuis longtemps, mais qu'ils ne pourraient jamais obtenir par la voie parlementaire.

Les « investisseurs » seraient donc bien soignés, et surtout pas gênés par « des obstacles réglementaires inutiles », « inutiles », un leitmotiv dans cette feuille de route. Doit-on voir une signification à la nuance entre le « inutile » latin et le « unnecessary » de la version anglo-saxonne ? Est-ce à rapprocher des pratiques européennes selon lesquelles un producteur doit pouvoir prouver a priori la qualité de son produit alors qu'outre-Atlantique, le consommateur doit apporter a posteriori la preuve de ses critiques ?

Un autre leitmotiv du pense-bête du commissionnaire est le dessein de parvenir à définir des « normes internationales » dans tous les domaines, des « mesures sanitaires et phytosanitaires » (chères à Monsanto) au « domaine du travail et de l'environnement » dans lequel des obstacles surannés entravent les justes profits. Il est vrai que, comme dit précédemment, Europe et USA partagent des « valeurs communes », ou des convergences, par exemple sur le protocole de Kyoto, la CIDE (droits de l'enfant), l'UNESCO, les services publics, la sécurité sociale, la laïcité, l'ambition d'un 21<sup>ème</sup> siècle américain (cf. le PNAC = Project for the New American Century, think tank de pointe des néoconservateurs américains) et la politique extérieure qui va avec, voir l'Ukraine etc ! Les négociations sur ces points devraient durer cent ans !

Le cadre de cet article ne permet pas de relever l'in vraisemblable arsenal que le néolibéralisme se propose de mettre en œuvre pour enfin opérer en paix. De nombreux aspects sont dénoncés dans un diaporama de RMJ (commenté à Florac <http://www.jennar.fr/?p=3483> ). Tout cela tient en fait en une phrase : les « investisseurs » n'acceptent aucune obligation vis-à-vis des gouvernements, ils veulent par contre pouvoir attaquer ces gouvernements, où ils le veulent, quand ils le veulent, sur les sujets qu'ils choisissent. Le bras armé de tout cela est le mécanisme de

règlement des différends qui institue des « tribunaux » État-« investisseur » : un « investisseur » peut ester en justice un État. Mais ces « tribunaux », constitués dans le cadre de l'OMC, sont en fait privés, ils comportent trois personnes, des personnes privées, souvent des avocats d'affaires agréés par l'OMC, qui siègent en secret sans possibilité d'appel. La procédure de formation de ces instances vaut le détour, les « juges » sont soigneusement sélectionnés, et grassement payés, ... de mauvais esprits s'amuse à faire des statistiques sur les résultats de leurs arbitrages. Il en ressort que les « investisseurs » doivent avoir des dossiers bien plus convaincants que ces États dépassés par la modernité !

Quelques exemples de ces affaires, pris dans d'autres FTAs (Free Trade Agreement), valent mieux qu'un long discours :

- Une procédure ouverte par le cigarettier Philip Morris contre le gouvernement australien qui prétendait mettre en œuvre une loi imposant, pour lutter contre le tabagisme, des paquets uniformes (peu attrayants) de cigarettes : l'« investisseur » demande « la suspension de cette loi et des compensations de plusieurs milliards de dollars pour les pertes de profits de sa marque en Australie » (le Figaro du 21/11/2011). L'Uruguay a subi la même mésaventure.
- La multinationale (d'origine suédoise) Vattenfall demande en 2009 1.4 milliards d'euros (plus les intérêts) à l'état allemand qui prétendait imposer des normes environnementales plus strictes à deux de ses centrales électriques au charbon. L'État a cédé, en abaissant les normes : la rivière Elbe s'en souviendra ! Vattenfall a remis cela lorsque Angela Merkel a osé organiser la fin du nucléaire civil.
- L'Équateur (15 millions d'habitants) a été condamné à verser 2,3 milliards de dollars (intérêts compris) à la société Occidental Petroleum Corp. : une amende salée pour une histoire compliquée, avec un État quand même un peu rebelle.

Cette somme constituait en décembre 2012 un record, mais on peut remarquer que ces « tribunaux » donnent le pouvoir aux « investisseurs » de faire annuler lois, règlements, etc qui entraînent un manque à gagner, ou des dépenses inutiles, ou encore une gêne quelconque, bref un mauvais retour sur investissement passé, présent ou ... à venir, ET d'obtenir en plus une compensation financière qui se situe dans les dizaines à centaines de millions de dollars. Payés par les contribuables de ces États un peu irresponsables.

D'autres informations peuvent être trouvées sur le site <http://www.citizen.org/>, conseillé aux amateurs d'émotions fortes.

Il semble en ce jour (17 mars 2014) que l'Allemagne a décidé de s'opposer à cette procédure ubuesque de règlement des différends, considérant que ses tribunaux nationaux « normaux » étaient tout à fait à même de statuer sur ces sujets de droit en fin de compte commercial.

### Un prédécesseur : l'Alena ou NAFTA (North Atlantic Free Trade Agreement)

Ce traité a maintenant vingt ans, ce qui permet de comparer avec un certain recul les promesses faites et les résultats. Négocié entre Canada, USA et Mexique, il promettait évidemment monts et merveilles, il a certainement produit de la richesse pour les « 1 % », beaucoup plus pour les « 0,1 % », etc, il a surtout jeté dans la misère les campesinos mexicains en les mettant « en concurrence libre et non faussée » avec les gros producteurs subventionnés d'outre Rio Grande, il a également mis au chômage les travailleurs états-uniens dont les activités ont été délocalisées, il a permis la condamnation du Québec qui avait osé s'opposer à des forages concernant du gaz de schiste sur une partie de son territoire.

### Le traité UE-Canada

Ce traité est typique de ces ALE (Accord de Libre Échange) : des négociations secrètes, avec une seule apparition dans les media cet automne, qui annonçaient, par erreur, son heureuse conclusion. Nous avons tout à craindre d'un éventuel accord qui nous lierait les mains dans le refus de la nouvelle catastrophe que va nous envoyer ce pays. Après l'amiante, ce sera la catastrophe planétaire d'une tout autre échelle que sont les sables bitumineux de l'Alberta, la deuxième ou

troisième réserve mondiale d'hydrocarbures fossiles. Rappelons que ces hydrocarbures non conventionnels nécessitent un baril d'équivalent pétrole pour en extraire un et demi, d'énormes quantités d'eau irrémédiablement polluée, etc. Pour James Hansen, ancien climatologue en chef de la NASA, l'exploitation complète de ces ressources produirait des émissions de CO<sub>2</sub> qui seraient le double de celles résultant de « tout le pétrole utilisé de tous les temps » sur notre Terre. Si cela advient, « it will be game over for the climate » (les jeux seront faits pour le climat). Tandis que la première ministre de l'Alberta voit dans son exploitation l'occasion pour son pays de « prendre la tête de la réduction des émissions de gaz à effet de serre par les combustibles fossiles ». Fait-elle allusion aux mini-centrales nucléaires Toshiba qui permettraient de chauffer le bitume sans hydrocarbures ? Cela laisse bien augurer des « procès » que ne manqueront pas d'intenter à ces frileux états européens les foreurs de l'Athabasca.

Ce traité devrait aboutir rapidement : qui va pouvoir le bloquer ?

### Le TPP (Trans-Pacific Partnership)

Ce traité est le deuxième chantier de Barack Obama. Dans la version en cours de négociation, ce traité concerne 12 pays riverains de ce bel océan, des USA et du Japon au Vietnam et au Brunei, à l'exception notable de la Corée du Sud et de l'Indonésie. Barack Obama semble pressé de le voir aboutir, au point d'envisager une procédure d'urgence (« fast tracking ») qui lui permettrait de quelque peu contenir au moins les oppositions au niveau du congrès US. Ce TPP soulève de nombreuses polémiques, notamment dans le domaine de la santé. Des esprits chagrins, parmi lesquels le Vatican (dans la récente conférence de l'OMC à Bali), estiment que le négociateur américain principal Michael Froman (USTR = US Trade Representative) impose par trop la toute puissance des industries pharmaceutiques US. Une puissance qui leur permettrait de breveter tout et n'importe quoi, jusqu'aux procédures médicales dans le domaine de la chirurgie, du diagnostic, de la thérapeutique, et dans la foulée, de pouvoir prolonger la durée de validité de certains brevets en cours, au détriment de tous les pauvres de la planète, du Nord comme du Sud. Serait-ce un brouillon de ce que nous prépare ce monsieur Froman qui négocie également le TAFTA ?

Il sera intéressant de voir le sort dans ce traité du « Buy American Act », qui devrait logiquement devenir obsolète sur l'autel du néolibéralisme. Cette loi impose de choisir pour les marchés publics, au-delà de certains seuils, les produits « les plus américains possible ». Certains aux US font remarquer qu'il serait déraisonnable d'ouvrir les importants marchés publics états-uniens à des pays qui ont aussi peu à offrir. Les grands principes de Nicolas Hayek ont quand même une limite !

### Un précédent : l'AMI (Accord Multilatéral sur l'Investissement)

Un si beau traité, négocié pendant des années (1995-1998), qui sombre avec le coup fatal donné par Lionel Jospin (et donne naissance à ATTAC !).

Un premier essai, à cette échelle, d'accord entre 29 pays membres de l'OCDE, dans lequel les tenants du néolibéralisme s'en sont donnés à cœur joie. Voir ci-dessous, qui mérite d'être exhumée, la définition du régime de la nation la plus favorisée :

« Chaque partie contractante accorde aux investisseurs d'une autre partie contractante et à leurs investissements un traitement non moins favorable que le traitement qu'elle accorde [dans des circonstances similaires] aux investisseurs d'une autre partie contractante ou d'une partie non contractante, ainsi qu'aux investissements des investisseurs de toute autre partie contractante ou d'une partie non contractante, en ce qui concerne l'établissement, l'acquisition, l'expansion, l'exploitation, la gestion, l'entretien, l'utilisation, la jouissance et la vente ou toute autre aliénation d'investissements. »

Quelle source de profits peut échapper à ce rouleau compresseur ! tout est ouvert, libre, de toutes provenances et de toutes natures.

Que différencie finalement une « partie contractante » et une « partie non contractante » ?

Quelles voies royales pour les avocats d'affaire plaidant, par exemple, sur la similarité des circonstances ! à mille dollars de l'heure.

Quelques idées générales pour conclure.

Tout se passe comme si la Terre était infinie.

Ces négociateurs habitent-ils sur la même planète que nous ? Alors qu'à côté d'eux, des gens sérieux s'interrogent sur différents problèmes comme la pérennité des ressources en eau potable, en énergie, en matériaux de base comme des métaux et maintenant les terres rares, ces fanatiques ne voient que les données de l'EIA (U.S. Energy Information Administration) qui « prévoient » un doublement de la consommation mondiale d'énergie entre 2000 et 2040. Avec il est vrai un apport significatif de l'énergie nucléaire et certainement une grosse dose d'hydrocarbures non conventionnels. Qui vont devoir être appelés à la rescousse malgré leur mauvais rendement énergétique global et leur bilan carbone déplorable : la combustion de un baril et demi de pétrole extrait grâce à un baril (rendement de 1,5) revient à en brûler 2,5, soit les deux tiers en plus ! Mais le Terre tiendra t'elle encore longtemps à ce rythme ? Mais le tout est d'avoir accumulé des profits d'ici les catastrophes !

Tout se passe comme si la Terre n'était pas en danger.

Les rapports du GIEC préconisant une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre font au mieux, pour les décideurs, l'objet d'une attention polie, quand ils ne trouvent pas un détracteur volubile à montrer dans les médias. La pollution endémique en Chine est vue de chez nous avec une certaine condescendance, et les questions sur les pics de pollution dans nos « pays développés » sont emportées par le premier vent venu. Et c'est dans ce contexte que nos politiques envisagent de laisser les mains libres aux « investisseurs ». Alors que, comme l'a très bien montré Daniel Tanuro, dans « l'impossible capitalisme vert », les « investisseurs », viscéralement, ne peuvent envisager de réduire l'utilisation de leur vache à lait, les hydrocarbures fossiles, et ne peuvent non plus renoncer à la recherche d'une éternelle croissance, le temps est toujours pour eux à l'exponentielle. L'exemple de la Chine, dans laquelle l'investissement, public ou privé, ne semble pas pour l'instant être véritablement encadré, montre bien, et à quelle échelle !, que l'on ne peut livrer la planète à la seule logique des marchés.

Que fait la LDH dans tout cela ?

On ne peut que constater qu'elle est étrangement absente des collectifs qui se dressent contre le TAFTA, collectifs comme « Stop Tafta ! » dans lesquels se trouvent nombre d'organisations habituellement complices. Les exemples donnés dans ce texte des effets délétères que peut provoquer la logique des « investisseurs » sur les acquis sociaux et dans le domaine de l'environnement devraient appeler la LDH à rejoindre les rangs des démocrates. Petit rappel, dans ce dernier domaine, la Charte de l'Environnement de 2004, le quatrième pilier de notre Constitution, stipule que l'un des droits de l'homme est « le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » et qu'un autre de ces devoirs est « de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement », voire de, « dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'(il) est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, (d') en limiter les conséquences » : tout un programme que la bataille contre ce traité peut nous aider à mettre en œuvre.

Est-ce la fin de l'histoire ?

Pour paraphraser le titre d'un célèbre ouvrage dont le propos n'était pas en fait sans rapport avec ce qui nous concerne. Mais soyons plus simple : est-ce la fin du « welfare », du bien-être social, fin qu'appelaient de leurs vœux les citations introduisant ce texte ?

Nous devons pousser plus loin cette interrogation : quelles requêtes pourraient encore présenter les « investisseurs » ? que leur reste-t-il à obtenir si toutes les barrières à leur toute puissance sont levées, les unes après les autres, au gré de leurs besoins ou caprices ; que rêver de

mieux qu'un domaine de consommateurs regroupant 50 % du PIB mondial et 40 % des échanges dans lequel le champ d'action des multinationales soit totalement libre de toute contrainte, qu'elle soit « inutile » ou « non nécessaire » ?

Inversement, il serait légitime de s'étonner de ce que des politiques, démocratiquement élus par des citoyens pour veiller de manière souveraine à la bonne marche de la cité, s'acharnent à se départir de leur rôle au profit des intérêts privés. Comment également interpréter que l'essentiel des médias est bien timide dans la dénonciation de ces traités ?

Point n'est besoin de voir dans cette convergence une quelconque conspiration, alors que ce n'est qu'une communauté de culture, et surtout d'intérêts ! , comme l'a très bien montré Serge Halimi dans les Nouveaux Chiens de Garde. Point de discrimination dans le groupe de Bilderberg, chez les habitués de Davos, etc, et à notre petite échelle hexagonale pour le « Siècle » : « investisseurs », financiers, politiques, syndicalistes, journalistes et patrons de presse cohabitent très bien, tout au moins beaucoup trop d'entre eux.

### Ou l'imminence de grands bouleversements ?

De nombreux penseurs s'en inquiètent depuis longtemps mais la dernière mouture du catastrophisme, un rapport financé entre autres par la Nasa (annoncé par le Guardian du 14 mars dernier, <http://www.theguardian.com/environment/earth-insight/2014/mar/14/nasa-civilisation-irreversible-collapse-study-scientists>, à vrai dire déjà controversé), est radicale : la société industrielle mondiale, minée par la surexploitation des ressources naturelles et l'accroissement continu des inégalités sociales, est promise à un effondrement (« collapse ») dans les toutes prochaines décades.

Les chutes de nombreuses sociétés ont été longuement analysées par Jared Diamond, qui les attribuait essentiellement à des raisons écologiques ou extérieures, sans toutefois décrire les soubresauts précédant les disparitions, ni les éventuelles mesures prises pour tenter de les éviter ou d'au moins les retarder.

Des considérations géopolitiques dépassent le cadre de ce texte mais, LDH oblige, nous ne pouvons pas ne pas revenir sur l'inquiétante dérive des lois sécuritaires dans nos pays occidentaux. Aux USA, un grand pas a été franchi grâce au 11 septembre 2001, avec le « Patriot Act », d'abord tourné explicitement contre le « terrorisme », puis enrichi jusqu'au NDAA (National Defense Authorization Act) qui donne à l'armée US les moyens financiers d'incarcérer à vie, sans charge ni procès, à peu près n'importe qui, pris n'importe où. La Grande-Bretagne a quelque peu écorné l'habeas corpus séculaire sur le même autel.

De nombreuses voix dans ces pays s'élèvent contre la constitution d'un état policier. Pour prendre un des plus virulents, Paul Craig Roberts, ancien sous-secrétaire au Trésor de l'administration Reagan, chroniqueur prolix du Wall Street Journal à CounterPunch, titulaire de notre Légion d'Honneur, n'hésite pas dans un récent article (<http://www.informationclearinghouse.info/article37691.htm>) à traduire NSA en National Stasi Agency.

Espérons que c'est une exagération, et non une anticipation ! Nous pouvons quand même garder en mémoire que cette évolution inquiétante de nos sociétés occidentales accompagne une succession de crises, de la bulle dot.com au cataclysme de 2008, tandis que fleurissent les mesures néolibérales menées au nom de la dette, de la « règle d'or », de la compétitivité, etc.

### Mais nous pouvons et devons conserver l'espoir

Lionel Jospin a certes terrassé l'AMI, on peut malheureusement penser que le néolibéralisme a fait depuis 1998 son chemin en France, et qu'il a de solides bases en Europe, en particulier dans l'actuelle Commission. Que sera le futur Parlement européen et quel rôle lui sera-t-il laissé ? Nous n'avons pas pensé une seconde que pourrait être tentée à nouveau l'expérience malheureuse du référendum de 2005 sur le TCE (Traité instituant la Communauté européenne).

On peut espérer que, à la suite des régions Île de France et PACA et des villes comme Niort et Besançon, villes et régions vont tomber les unes après les autres dans le refus de ce TAFTA. On peut surtout espérer que la multiplication, de part et d'autre de l'Atlantique, de réunions d'information, de manifestations, d'interventions dans les médias, chez nous d'interpellations des candidats aux prochaines élections, etc, rendra inévitable le retrait du TAFTA en l'état. Le commerce international ne marche pas si mal que cela sans lui !

Susan George a dit : « L'AMI est comme Dracula : il meurt à être exposé en plein jour ». Qu'il en soit ainsi pour le TAFTA !